

## COMMISSION DES ARBITRES

---

**Réunion :** de CDA plénière du samedi 18 décembre 2021, tenue au siège du District à Vesoul, à 09h00.

---

**Présidence :** M. Nourédine DEBBICHE.

---

**Présents :** Mme Estelle VAUBOURG  
MM. Luc BARREAU - Billel DEBBICHE – Mohamed CHAKAFI – Jean-François CHAPUZOT – Marc LEMERCIER - Michel MALIVERNAY – Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY – Sébastien VEZIN - Malik ZELFA-KALAA.

---

La réunion de CDA plénière est ouverte par le Président de CDA, qui remercie les membres de leur présence, réunion qui fait suite à une réunion du Bureau de CDA tenue la veille. Le Président se dit heureux d'accueillir Marc Lemerrier, nouvellement coopté au Comité Directeur du District en qualité de représentant des éducateurs, et lui souhaite bienvenue en CDA.

L'information est donnée de la non convocation et donc de la non présence à cette réunion de M. Evan JERONIMO pour motif administratif.

Le Président de CDA rappelle les modalités retenues quant à la fréquence des réunions ; à savoir une réunion de Bureau tous les deux mois environ, pour traiter les courriers, les dossiers renvoyés par le secrétariat du District et les commissions, proposer des décisions à la CDA pour permettre ensuite à la commission plénière d'en échanger et de statuer ; et le principe de trois réunions de CDA plénières par saison.

### **1. Informations générales**

Au niveau de la FFF : tenue de l'assemblée générale d'hiver de la FFF le samedi 11 décembre 2021 à Paris, au cours de laquelle les propositions d'évolution du statut de l'arbitrage, visant à une refonte de l'actuel statut de l'arbitrage et imposer un arbitre supplémentaire dans certaines divisions, ont été rejetées.

Au niveau de la Ligue BFC : accord pris par l'ensemble des présidents des Districts, après consultation de leurs CDA, pour la réactivation de la désignation d'arbitres assistants dans la division R3, après un arrêt depuis le début de la saison dû au manque général d'effectifs d'arbitres. Cette décision est assortie d'un effectif qui doit être suffisant dans chaque district, sachant qu'il convient de privilégier les compétitions départementales en matière de désignations.

Au niveau du District : information de la prochaine assemblée générale d'hiver, qui aura lieu le samedi 8 janvier 2022 au matin. Les finances seront au programme mais aussi des travaux en ateliers, avec 4 thèmes, dont une réflexion portée à la demande de quelques clubs, concernant la mise en place d'une caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage.

### **2. Retours sur les décisions du Bureau de la CDA**

Le Président confirme la réunion d'un Bureau de CDA, composé de quatre membres, tous les deux mois environ, dédié à la gestion des courriers, le traitement des indisponibilités et des dossiers transmis par le secrétariat ou les commissions, mais destiné aussi à préparer chaque CDA plénière.

Les Bureaux de CDA font l'objet d'un procès-verbal, relatant les décisions prises, notamment en matière de gestion générale du corps arbitral.

D'autres membres de la CDA, non membres du Bureau, pourront être conviés aux réunions, selon les sujets traités.

Les dossiers plus courants, journaliers, ou nécessitant des réponses plus rapides, sont traités au quotidien par le secrétaire de la CDA, qui fait le lien avec les autres membres du Bureau.

### 3. **Retours sur la 1<sup>ère</sup> partie de saison sportive**

La situation sanitaire ayant permis un retour au jeu dans des conditions acceptables mais encadrées, les compétitions se sont globalement bien déroulées.

Peu de remarques ou de contestations afférentes au dispositif décidé de contrôles des pass sanitaires, ou alors celles reçues ont été traitées par le Bureau du District. Il convient de remercier l'ensemble des clubs et les arbitres qui ont appliqué avec efficacité et discernement les consignes reçues, et permis ainsi un bon déroulement des rencontres.

Le point plus difficile reste celui des effectifs d'arbitres officiels, qui à ce jour permettraient de couvrir convenablement toutes les compétitions si trop d'indisponibilités n'apparaissaient pas chaque semaine. Le constat, présenté et réfléchi par le Bureau de CDA, est également affiché aux membres de la CDA plénière, et conduit à plusieurs propositions, qui vont être étudiées.

Le secrétariat du District établit chaque semaine la situation des indisponibilités et notamment, le pourcentage des indisponibilités par rapport au nombre de matches à couvrir.

Afin de porter ces chiffres à une large connaissance, ci-après **ceux du mois d'octobre 2021** :

Sur un effectif total de 65 arbitres (dont 6 candidats ligue et qui sont très régulièrement utilisés en priorité par la CRA sur des compétitions régionales)

2 octobre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir

3 octobre : 14 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir

9 octobre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir

10 octobre : 18 indisponibilités d'arbitres pour 57 matches à couvrir

16 octobre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

17 octobre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

23 octobre : 24 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

24 octobre : 21 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

30 octobre : 29 indisponibilités d'arbitres pour 45 matches à couvrir

31 octobre : 28 indisponibilités d'arbitres pour 45 matches à couvrir

**Ceux du mois de novembre 2021** (effectif de 65 arbitres dont 6 candidats Ligue)

1<sup>er</sup> novembre : 13 indisponibilités d'arbitres pour 3 matches à couvrir

6 novembre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir

7 novembre : 21 indisponibilités d'arbitres pour 55 matches à couvrir

11 novembre : 13 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

13 novembre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

14 novembre : 23 indisponibilités d'arbitres pour 56 matches à couvrir

20 novembre : 17 indisponibilités d'arbitres pour 52 matches à couvrir

21 novembre : 22 indisponibilités d'arbitres pour 52 matches à couvrir

27 novembre : 17 indisponibilités d'arbitres pour 59 matches à couvrir

28 novembre : 19 indisponibilités d'arbitres pour 59 matches à couvrir

## **Ceux du mois de décembre 2021** (effectif de 67 arbitres dont 6 candidats Ligue)

4 décembre : 20 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

5 décembre : 25 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

11 décembre : 16 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

12 décembre : 14 indisponibilités d'arbitres pour 21 matches à couvrir

18 décembre : 15 indisponibilités d'arbitres pour 15 matches à couvrir

19 décembre : 11 indisponibilités d'arbitres pour 15 matches à couvrir

Les désignateurs de la commission ont beaucoup de difficultés à couvrir les rencontres, surtout lorsque près de 50% de l'effectif d'arbitres est indisponible (hors motif médical dûment justifié). Les arbitres qui acceptent de doubler, voire de tripler, sont à remercier vivement. Cela est nécessaire, mais génère des risques de fatigue physique, de blessures, et il est anormal de voir des arbitres doubler chaque semaine alors que d'autres sont indisponibles un week-end sur deux.

La volonté du District est en premier lieu de sécuriser les rencontres en y désignant systématiquement un arbitre officiel. Cela est un gage de protection des acteurs et d'équité sportive.

Le cas de quelques arbitres, qui accomplissent de nombreuses activités dans leur club notamment, et qui ne peuvent pas consacrer énormément de disponibilités pour l'arbitrage, est évoqué.

Ces arbitres semblent « choisir » leurs disponibilités et leurs matches, en lien avec des plannings contraints, mais aussi des possibilités géographiques limités.

Il est validé le fait d'entendre les difficultés rencontrées par ces quelques arbitres, et de ne répondre à leurs souhaits en matière de désignations que lorsque cela agrée à la section désignations. Certes, ce positionnement permet la couverture de matches supplémentaires, mais doit cadrer avec les besoins des désignateurs et ne pas devenir des désignations « à la carte ».

Afin d'endiguer ce pourcentage trop important et anormal d'indisponibilités, souvent pour des raisons futiles, de dernière minute voire non justifiées par un motif pour certaines, le Bureau de CDA propose à la CDA plénière plusieurs dispositions :

- Alerte faite au club de l'arbitre concerné par un nombre important d'indisponibilités sur la 1<sup>ère</sup> partie de la saison afin de l'en informer mais aussi lui rappeler les obligations du statut de l'arbitrage en nombre de matches à arbitrer
- Application stricte des obligations du statut de l'arbitrage au titre de la saison en cours, à savoir l'obligation faite de 20 matches arbitrés par arbitre (ou nombre mutualisé possible entre plusieurs arbitres du club), sans dérogation à ce nombre de 20 matches
- Transmission au médecin du District, tel que prévu au règlement intérieur de la CDA, d'une indisponibilité pour motif médical d'au moins 30 jours (visa et expertise par le médecin du District)
- Pas de désignation à partir des quarts de finale des différentes coupes départementales pour les arbitres ayant un nombre jugé trop important d'indisponibilités
- Valorisation en terme de cadeau ou de « récompense » pour les trois arbitres ayant arbitré le plus grand nombre de matches sur la saison, la remise étant faite lors du stage annuel de rentrée devant tous les arbitres.

Ces modalités, certaines contraignantes, ont pour but d'améliorer le taux de présence des arbitres et le taux de couverture des rencontres, qui demeure très fragile en première partie de saison.

Après quelques échanges sur ce sujet, les membres de la CDA valident ces propositions.

Une interpellation sera également faite aux clubs lors de l'assemblée générale d'hiver du District du samedi 8 janvier 2022.

## **4. Point sur les groupes des arbitres – Propositions de mouvements internes**

Un point est effectué au niveau de chaque groupe d'arbitres, en lien avec les besoins en couverture des matches mais aussi les trop nombreuses indisponibilités des arbitres. A noter également que l'insuffisance d'effectifs dans certains groupes conduit régulièrement à surclasser les désignations de certains arbitres, leur permettant ainsi d'être désignés dans un groupe supérieur au leur.

Sur le sujet relatif aux propositions de mouvements inter-groupes / promotions des arbitres à mi-saison, suite aux observations effectuées en phase aller, le Bureau de CDA propose les mouvements suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- **Promotion du groupe D3 dans le groupe D2 :**
  - o Frédéric ADAM
  - o Harun ALTINOK (affectation directe en groupe D2 suite à réussite examen pratique d'arbitre)
  - o Guillaume LABROSSE
- **Promotion du groupe D2 dans le groupe D1**
  - o Méhadji KADRI

Après quelques échanges sur le sujet, les membres de la CDA valident à l'unanimité les 4 propositions faites.

Les arbitres promus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront de nouveau observés sur la phase printemps 2022 et pourront, selon leurs résultats, entrer dans le champ des promotions de la fin de saison 21/22.

La commission aborde également sur la situation d'un arbitre du groupe D3 qui aurait pu prétendre à une accession dans le groupe D2 de par ses bonnes prestations sur le terrain et l'avis favorable de l'observateur qui l'a accompagné, mais cet arbitre n'ayant arbitré que 7 matches en phase aller et comptant beaucoup d'indisponibilités, sa promotion n'a pas été proposée par le Bureau de CDA.

## **5. Perspectives pour la 2<sup>ème</sup> partie de saison**

En souhaitant que la situation sanitaire permette une poursuite des compétitions, la CDA prend connaissance du tableau des observations réalisées en phase aller.

Le point est présenté par Malik Zelfa-Kalaa par groupe d'arbitres. Les observations des arbitres des groupes D1 et D2 sont satisfaisantes, celles du groupe 3 un peu moins, en lien avec un nombre important d'examens de candidats arbitres qui ont été faits, occupant ainsi beaucoup les observateurs.

La commission rappelle la nécessité que toutes les observations soient réalisées selon l'ordre de marche défini en début de saison, afin de garantir l'équité dans ce domaine.

S'agissant des candidatures d'arbitres, et notamment la prochaine Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA) qui doit être organisée au printemps 2022, il y a lieu de tenir compte des décisions du Comité Exécutif de la FFF qui a modifié la date du 1<sup>er</sup> examen de la situation des clubs du 31 janvier 2022 au 31 mars 2022.

Dès lors, la session FIA pourra être organisée au mois de mars 2022, afin de respecter ces dispositions (rappel de la tenue de la FIA : durée totale de formation théorique et pratique sur le terrain de 24 heures, généralement en 4 sessions de 6 heures, les vendredis soirs et samedis).

La section technique de la CDA proposera des dates rapidement afin qu'elles soient communiquées aux arbitres et aux clubs. Une dizaine de candidatures potentielle apparait à ce jour.

## **6. Feuille de route de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage (CDPA) – plan d'actions**

Mathieu Trifigny, responsable de cette commission, rappelle le but de la démarche visant principalement à aider les clubs dans les sujets de détection, recrutement et fidélisation des arbitres. Il expose une proposition de plan d'actions, visant à un travail par secteur, dans lequel des membres de la CDA ou d'autres commissions du district s'adjoindront.

Un travail pourra être conduit avec le Bureau du District pour articuler la démarche, mais aussi avec la commission Pôle Développement dont Michel Malivernay assure l'animation.

La CDA plénière souhaite une mise en œuvre concrète au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, notamment en lien avec la campagne de renouvellements des arbitres pour la saison 22/23, qui débutera fin mai prochain.

Il est suggéré la constitution rapide d'un groupe de travail qui travaillera ce sujet, de manière à le lancer.

Les candidatures d'Estelle Vaubourg et Sébastien Vezin sont enregistrées pour faire partie de la CDPA. Il revient à Mathieu Trifigny de proposer ces deux candidatures au Comité Directeur du District dans la mesure où la CDPA est une commission autonome, ne relevant pas directement de la CDA.

## **7. Intervention de Michel Malivernay – actions à conduire par la CDA en lien avec la Commission Pôle Développement**

Michel Malivernay intervient pour présenter les principales actions qu'il y aura lieu de travailler et conduire en commun entre la CDA et la Commission Pôle Développement du District qu'il anime :

- arbitrage des jeunes par les jeunes
- jeunes officiels « arbitres assistants » en catégorie U13
- passerelle jeunes officiels UNSS vers l'arbitrage officiel
- le label arbitrage en division DEP 4, et la formation initiale et continue des arbitres
- l'arbitrage futsal : valorisation de la fonction, recherche de candidats pour arbitrer, formation, création d'un label ou réelle spécificité « arbitre départemental futsal », suivi de ce public
- le suivi et l'aide à apporter aux arbitres bénévoles des clubs (formation initiale, continue, aide générale)
- l'état d'esprit et le fair-play sur les terrains ; la lutte contre toutes formes d'incivilités trop nombreuses encore.

Michel reviendra vers le Bureau de CDA afin de voir comment articuler concrètement ces actions, et confirme son intérêt pour porter ces sujets et animer ces travaux, qui se doivent d'être complémentaires des missions de la CDA, traditionnellement plus axée sur la gestion et le suivi des arbitres officiels que des non officiels.

## **8. Stage hivernal des arbitres de la saison 21/22**

La CDA plénière valide les dispositions prises par le Bureau de CDA, s'agissant du stage hivernal, lequel a été fixé **au DIMANCHE 23 JANVIER 2022, sur la journée entière (9h / 17h), à Port-sur-Saône** (salle communale sous la mairie).

La réservation des lieux a été faite, ainsi que le terrain proche du club de Racing Club Saônois (terrain de Port sur Saône), pour la réalisation d'exercices physiques.

Il est évident que les conditions sanitaires ou autres règles départementales ou nationales dicteront la tenue ou non de ce rassemblement, dont la participation des arbitres est obligatoire (article 14 du RI CDA), de même que le déjeuner du midi, prévu sur place.

Intervention de Billel Debbiche et Luc Barreau qui présentent une ébauche de programme du stage, qui renvoie à quelques échanges, notamment sur une activité physique confirmée en matinée, des travaux généraux mais aussi en ateliers, avec plusieurs sujets restant à définir, la présence d'intervenants extérieurs, etc ... (la section technique se réunira début 2022 pour finaliser le sujet qui sera renvoyé au Bureau de CDA pour étude et validation).

## **9. Remise d'écusson officiel d'arbitre aux candidats reçus**

Le Président de CDA entouré de la plupart des membres de la commission, félicite les candidats récemment reçus à leur examen pratique d'arbitrage, et leur souhaite pleine réussite dans cette fonction.

L'écusson officiel d'arbitre de District est ainsi remis à MM. Harun ALTINOK - Rachid KHADDA – Lorenzo MAUREL – Léo MUGNIER.

5 autres candidats ayant été invités mais s'étant excusés pour cette remise.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 12h00. Souhais d'agréables fêtes de Noël et de fin d'année à toutes et tous.

### **RAPPEL :**

*Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président de la CDA,  
**Nourédine DEBBICHE**

Le secrétaire de la CDA,  
**Philippe PRUDHON**